

CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 24 janvier 2014

L'an deux mille quatorze et le vingt-quatre janvier à vingt heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni, en session ordinaire, au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame Colette ROUGIER, Maire.

Présents : Mme ROUGIER Colette, Mr OSSAYE Claude, Mr VARENNE-PAQUET Claude, Mr LAURENT Georges, Mr DUMONT André, Mr LYAN Pierre, Mr DAIM Mathieu, Mr JAFFEUX Christian, Mme PROLHAC-BARDIN Joëlle, Mr MONNET Alain, Mme ASTIER Caroline.

Excusés : Mr CROZET Pierre, Mme BRUN Nadège.

Absents : Mr CAIM Gilles, Mr CHAPUT Ludovic.

Mr DAIM Mathieu a été élu secrétaire.

I – APPROBATION DU COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DU 13/12/2013 :

Mr LYAN précise qu'il était 20 heures 30 lorsqu'il est arrivé pour les questions diverses.

Le compte-rendu de la séance du 13 décembre 2013 est approuvé à l'unanimité des membres présents.

II - SURTAXE D'ASSAINISSEMENT 2014 :

Madame le Maire expose aux membres du conseil qu'ils disposent, pour 2014, de toute liberté pour fixer le montant de la surtaxe d'assainissement revenant à la commune, et rappelle que l'année précédente la redevance d'assainissement se décomposait comme suit :

Sur la consommation : 0.90 € hors T.V.A. par m3.

Madame le Maire propose de fixer à 0.95 € hors T.V.A. par m3 et 0 € hors T.V.A. par abonnement le montant de la surtaxe d'assainissement à facturer en 2014 pour le compte de la commune.

Les membres du conseil municipal, ouï l'exposé de Monsieur le Maire, et après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents :

➤ **DECIDENT** de fixer pour 2014 :

- abonnement : 0 € hors T.V.A.
- surtaxe d'assainissement communale hors T.V.A. par m3 : 0,95€.

Séance du 24/01/2014

III - CREATION D'UN POSTE D'ADJOINT TECHNIQUE PRINCIPAL 2EME CLASSE :

Madame le Maire informe le Conseil Municipal que Mr HERVIER Raymond, actuellement Adjoint Technique 1ère classe, remplit les conditions d'accès au grade d'Adjoint Technique Principal 2ème classe.

Elle propose donc au Conseil Municipal de supprimer le poste d'Adjoint Technique 1ère classe et de créer simultanément un poste d'Adjoint Technique Principal 2ème classe afin de nommer Monsieur HERVIER Raymond sur ce poste à la date du 1^{er} février 2014.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents :

➤ **DECIDE** la suppression du poste d'Adjoint Technique 1ère classe et la création simultanée du poste d'Adjoint Technique Principal 2ème classe à la date du 1^{er} février 2014.

➤ **DIT** que cette décision sera soumise à l'avis du CTP départemental.

IV - CREATION D'UN POSTE D'ADJOINT D'ANIMATION PRINCIPAL 2EME CLASSE :

Madame le Maire informe le Conseil Municipal que Mr BRUN Fabien, actuellement Adjoint d'Animation 1ère classe, remplit les conditions d'accès au grade d'Adjoint d'Animation Principal 2ème classe.

Elle propose donc au Conseil Municipal de supprimer le poste d'Adjoint d'Animation 1ère classe et de créer simultanément un poste d'Adjoint d'Animation Principal 2ème classe afin de nommer Monsieur BRUN Fabien sur ce poste à la date du 1^{er} novembre 2014.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents :

➤ **DECIDE** la suppression du poste d'Adjoint d'Animation 1ère classe et la création simultanée du poste d'Adjoint d'Animation Principal 2ème classe à la date du 1^{er} novembre 2014.

➤ **DIT** que cette décision sera soumise à l'avis du CTP départemental.

V – RYTHMES SCOLAIRES :

Un courrier a été envoyé à l'inspecteur afin de lui soumettre les horaires scolaires proposés par la commission de travail pour la rentrée 2014 : des TAP de 1 heure les lundi, jeudi et vendredi, le mardi étant réservé pour l'activité piscine.

Une mini-enquête sera réalisée auprès des parents courant juin afin de leur présenter le Projet Educatif Territorial et leur demander une « préinscription » qui permettra d'organiser au mieux l'encadrement.

**COMMUNE DE THURET
(Puy-de-Dôme)**

Séance du 24/01/2014

VI – TRAVAUX 2014 :

Madame le Maire présente les différents travaux à prévoir au budget 2014 :

- Salle du conseil et salle des mariages au 1^{er} étage de la mairie.
- Equipement informatique à l'école
- Mur du cimetière
- Reprises des concessions

Ainsi que les deux projets d'investissement décidés en 2013 : la place Madeleine de Chazelles et la Station d'Épuration de Chassenet.

Une commission des finances est fixée le 13 février à 17 heures.

VII - MOTION PROPOSEE PAR LE CONSEIL GENERAL :

Madame le Maire donne lecture au Conseil Municipal de la Motion présentée par le groupe gauche socialiste majoritaire et proposée par le Conseil Général pour un outil départemental de traitement des déchets respectant l'égalité entre les citoyens et les territoires.

La Commune de Thuret peut soutenir cette motion par une délibération du Conseil Municipal.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents :

- **SOUTIENT** la Motion proposée par le Conseil Général pour un outil départemental de traitement des déchets respectant l'égalité entre les citoyens et les territoires.

VIII – QUESTIONS DIVERSES :

❖ Intervention de Georges LAURENT :

- Bulletin municipal : il sera distribué dans les boîtes aux lettres par les conseillers municipaux avec une information préfectorale relative aux prochaines élections municipales.
- SIAD : le bilan de l'activité du SIAD a été présenté lors du comité syndical du 26 février. L'activité est en légère baisse, due principalement à la présence, sur le territoire, de 31 structures privées offrant des services identiques. Par contre, le service de portage des repas est en hausse avec, en projet, la mise en place d'une 5^{ème} tournée. Pour l'année 2014, La participation financière des communes sera en augmentation compensant ainsi le plan d'aide du Conseil Général en diminution. Enfin, à noter que le SIAD compte 125 emplois dont 80% de personnel titulaire.

- ❖ Intervention de Claude VARENNE-PAQUET : le recensement de la population qui aura lieu du 15 janvier au 15 février sera assuré par deux

COMMUNE DE THURET
(Puy-de-Dôme)

Séance du 24/01/2014

agents recenseurs : Emeline CALICHON pour le village de Chassenet ainsi que les écarts et Léa PAGNIEZ pour le village de Thuret.

- ❖ Intervention de Mathieu DAIM : le barrage réalisé par Mr ROQUES sur le ruisseau pose problème en amont, et notamment au niveau des parcelles de Mr CROZET et de Mr FOURNIER.
- ❖ Intervention d'André DUMONT : Les services de la Sémérap, rencontrés dernièrement par Mr DUMONT, vont procéder à la vérification des installations d'assainissement autonomes des habitations de la commune non reliées au tout à l'égout.
- ❖ Intervention de Joëlle PROLHAC-BARDIN : une nouvelle entreprise de vente de bois de chauffage s'est installée dans les anciens locaux des établissements Lenègre, vers la Gare. Mme PROLHAC-BARDIN s'inquiète des nuisances sonores produites par cette nouvelle activité.

La prochaine réunion du Conseil Municipal est fixée le 28 février à 20 heures.